REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAONE

COMPTE-RENDU DE SEANCE

Nombre de conseillers

En exercice : 11

Qui ont pris part à la

délibération : 08

Date de la convocation :

29/10/2021

Date d'affichage : 08/11/2021

L'an deux mille vingt-et-un, le quatre novembre, le Conseil Municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël MONGIN, Maire.

<u>Présents</u>: M. Joël MONGIN, Mme Martine LE QUERE, Mme Cynthia COLOMBIANO, Mme Patricia MAZET, M. Xavier GROSJEAN, M. Gilbert LEFFOND, M. Frédéric LAVILLE, M. Bastien CHARPIOT.

Absents excusés: Mme Catherine LAMBLIN, Mme Virginie PERRON et M. Michel BOURGEOIS.

Secrétaire de séance : Mme Martine LE QUERE

ORDRE DU JOUR :

- * Désignation du secrétaire de séance,
- * Approbation procès-verbal du dernier Conseil Municipal,
- * Etat d'assiette 2022 ONF,
- * Devis BC2i défense incendie.
- * Convention PSE / PETR,
- * Tarif affouage 2022,
- * Questions diverses.
- * Informations diverses (désherbage des trottoirs, taille des haies).

Devis BC2i MAITRISE D'OEUVRE Création d'une citerne souple de défense incendie Rue des Forges

Le Maire présente au conseil municipal le devis BC2i en date du 23.10.2021, relatif à la création d'une citerne incendie, Rues des Forges, à Vanne. Montant du devis : 1320.00 € TTC – Validation par le Conseil Municipal.

Dispositif PSE - PETR Graylois

Par courrier en date du 30.09.2021, le Pays Graylois, adresse à la commune de Vanne, une convention « Expérimentation des Paiements pour Services Environnementaux sur le Pays Graylois ». L'objectif est de « participer à la reconquête de la qualité de l'eau et de la biodiversité en mettant en place, sur des territoires volontaires, des paiements pour services environnementaux (PSE) à destination des agriculteurs. ».

Actuellement, aucun agriculteur de la commune, ne s'est engagé. Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal, d'émettre un avis quant à l'engagement à ce dispositif. Le Conseil Municipal, décide la suspension de la convention PSE/PETR, en raison de l'absence d'adhésion des agriculteurs du village.

Vente pompe à incendie

Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal, de vendre la pompe incendie et ses accessoires, entreposés dans le local communal, ce matériel n'ayant plus d'utilité pour la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la mise en vente de la pompe incendie et de ses accessoires.

Tarif de l'affouage 2021 / 2022

Le Maire propose de fixer les règles concernant l'affouage, rappelant que pour 2020/2021, le tarif était de 30 € par portion et les délais étaient les suivants : Bucheronnage - 30 juin 2022 / Vidange - 30 septembre 2022

Assiette et destination des coupes - Exercice 2022

Sur proposition de l'ONF, M. le Maire présente le tableau d'assiette des coupes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **APPROUVE** l'assiette des coupes de l'exercice 2022 dans les parcelles de la forêt communale **N° 9_af, 11_af, 20_aj, 32_aj**

L'exploitation du bois d'affouage délivré sur pied ou non façonné dans la forêt communale sera réalisée par les affouagistes eux-mêmes et après partage, sous la responsabilité des trois garants dont les noms et signatures suivent :

- 1er garant : Frédéric LAVILLE- 2ème garant : Bastien CHARPIOT- 3ème garant : Xavier GROSJEAN

Délais d'exploitation :

Parcelle(s)	9_af		
Produits concernés	petits pieds	petits pieds + houppiers	
Début de la coupe			
Fin d'abattage et Façonnage	15/04/2022	15/04/2023	
Fin de Vidange	30/09/2022	30/09/2023	
Observations complémentaires	_		

Faute par les affouagistes de respecter les délais ou conditions, ils seront considérés comme ayant renoncé à leur droit pour cet exercice, et la commune disposera librement des produits.

Séance levée à 22h00

Le Maire, Joël MONGIN